



TEXTE ADOPTÉ n° 710
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2010-2011

7 juillet 2011

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification du deuxième protocole additionnel
à la convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale.*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté, sans modification, le projet de loi,
adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 444 (2009-2010), 241, 242 et T.A. 83 (2010-2011).

Assemblée nationale : 3241 et 3533.

Article unique

Est autorisée la ratification du deuxième protocole additionnel à la convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale, signé à Strasbourg le 8 novembre 2001, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 7 juillet 2011.

Le Président,
Signé : BERNARD ACCOYER

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 3241.



ISSN 1240 - 8468